



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale
 Direction Régionale des Affaires
 Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 3314/DRASS/PSMS

portant autorisation d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Saint Pierre, de 5 places, par l'Association d'Insertion par le Travail et l'Accompagnement Personnalisé (AITAP) anciennement dénommée Association de Soutien au Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés (ASCPAL) -59 rue de Caumont– 97410 Saint Pierre.

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

Officier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'ordre National du Mérite

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N° 4909/DDASS/PLE du 30 décembre 1992 autorisant la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de 8 places à Saint Pierre, par l'A.S.C.P.A.L.

VU l'arrêté N° 2710/DRASS/PLE du 23 octobre 1997 autorisant l'extension de cette structure de 16 places supplémentaires , portant sa capacité à 24 places ;

Vu la demande d'extension de 5 places présentée par l'Association d'Insertion par le Travail et l'Accompagnement Personnalisé (AITAP) ;

Considérant que le projet remplit les conditions fixées au 1°; 2°,3° et 4° de l'article L 313-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'extension non importante et que l'avis du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale n'est pas requis en la matière ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est autorisée l'extension de 5 places du Centre d'Hébergement et de Réinsertion de Saint Pierre, portant sa capacité à 29 places, par l'Association d'Insertion par le Travail et l'Accompagnement Personnalisé - 59 rue de Caumont- 97410 Saint Pierre.

ARTICLE 2 : Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux est mis à jour , compte tenu de cette création, comme suit :

Entité juridique

Association d'Insertion par le Travail et l'Accompagnement
Personnalisé
59 rue de Caumont
97410 Saint Pierre

N° F.I.N.E.S.S 970400438

Statut

Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique(Code 60)

Catégorie d'établissement :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (Code 214)

N° F.I.N.E.S.S 970466744

N° SIRET : 326 357 548 00022

Mode de fonctionnement :

Hébergement en structure éclatée (code 18)

Catégorie de clientèle :

Adultes en difficulté d'insertion sociale (code 810)

Capacité : 29

Lieu :

59 rue de Caumont
97410 Saint Pierre

ARTICLE 3 : La présente autorisation est valable pour quinze ans, sous condition des satisfactions à la visite de conformité prévue à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai, suivant sa notification ou publication.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture ,la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président de l'Association d'Insertion par le Travail et l'Accompagnement Personnalisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 8 octobre 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD